



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 25 août 2023

Séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Laure DE FILPO, Mme Sandrine MARILLET, M. Mathieu MONTESINOS, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Absente représentée :

Mme Christine CHURY, conseillère municipale, représentée par Mme Denise VOLLAT

^

Absents : Mme Bérangère LUCI, M. Pierre MENUT

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 8 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 03.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sandrine MARILLET est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2023
2. Délibération n° 1 : Demande de subvention au CD 01 pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées
3. Délibération n° 2 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées
4. Délibération n° 3 : Convention Commune/CCPA pour le transport à la demande « Touquan »
5. Délibération n° 4 : Lotissement Ain Habitat : Rétrocession des voiries, réseaux, éclairage public, cheminement
6. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de dite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

« Mme Corinne SABONNADIÈRE demande d'apporter une petite modification au point 4.8 de ce procès-verbal, sa remarque ne portait pas sur le fait de « supprimer » l'arrêt de car « Tisserand » mais sur le fait qu'il était de nouveau opérationnel alors qu'il avait été déplacé à l'extrémité de la rue de la Vallée Bleue comme cela était le cas lors de la fermeture de la rue de Buffières et qui à ce moment-là avait été acté définitivement lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2022. Ce déplacement de lieu évitait ainsi le passage du bus dans le chemin du Poutier ».

Monsieur le Maire indique que la Régie des Transports de l'Ain sera contactée afin d'évoquer ce déplacement de l'arrêt de car « Tisserand ».

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 04 juillet 2023 :

M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Serge BOURDIN, Mme Sandrine MARILLET, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0

- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote :0

2. Délibération n°1 : Demande de subvention au CD 01 pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

La Commune de SERRIÈRES-DE-BRIORD s'inscrit dans une démarche de mise en conformité de son système d'assainissement. La Commune a engagé une campagne de travaux de réhabilitation des réseaux permettant de réduire l'apport d'ECPP en station de traitement des eaux usées. Elle souhaite repenser la filière de traitement afin d'améliorer l'épuration des eaux usées.

L'Agence 01 a été mandatée pour accompagner la Commune dans sa réflexion sur les possibilités qui s'offrent à elle.

Son travail de dimensionnement technique et financier a permis d'estimer le coût de cet aménagement à 2 989 850,00 € HT (frais annexes compris).

Afin de préserver son budget la Commune fera appel à un accompagnement financier du département au titre du dispositif « politique de l'eau ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Dans le cadre de ce dossier, Monsieur le Maire indique que les démarches auprès des propriétaires des parcelles seront lancées dans les prochains mois.

3. Délibération n° 2 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

La Commune de SERRIÈRES-DE-BRIORD s'inscrit dans une démarche de mise en conformité de son système d'assainissement. La Commune a engagé une campagne de travaux de réhabilitation des réseaux permettant de réduire l'apport d'ECPP en station de traitement des eaux usées. Elle souhaite repenser la filière de traitement afin d'améliorer l'épuration des eaux usées.

L'Agence 01 a été mandatée pour accompagner la Commune dans sa réflexion sur les possibilités qui s'offrent à elle.

Son travail de dimensionnement technique et financier a permis d'estimer le coût de cet aménagement à 2 989 850,00 € HT (frais annexes compris).

Afin de préserver son budget la Commune fera appel à un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération n° 3 : Convention Commune/CCPA pour le transport à la demande « Touquan »

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain met en place à partir du 18 septembre 2023 sur son territoire un Transport à la Demande (TAD).

Ce TAD passe notamment sur notre commune, il convient donc d'en fixer les modalités. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a donc mis en place un système de convention avec les communes concernées.

Après lecture du projet de convention et avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'approuver les termes de la convention de mise en place du transport à la demande.
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents et avenants se rapportant à ce dossier.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Délibération n° 4 : Lotissement Ain Habitat : Rétrocession des voiries, réseaux, éclairage public, cheminement

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le constructeur, société coopérative de production d'HLM AIN HABITAT, sollicite la Commune pour la mise en place de la rétrocession à titre gratuit des voiries, réseaux, éclairage public et cheminement piéton dans le cadre de la réalisation des 22 logements locatifs aidés situés 10 rue de la Plantaz.

Ces équipements ont été réalisés en intégralité par le constructeur et la propriété serait transférée à la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'approuver la rétrocession à titre gratuit des voiries, réseaux, éclairage public et cheminement piéton dans le cadre de la réalisation des 22 logements locatifs aidés situés 10-rue de la Plantaz, dans le domaine communal.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6 Informations et questions diverses

6-1 Demande d'aide financière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un courrier, Emmy VOLLAT sollicite la commune pour une « subvention » lui permettant de financer une partie du transport pour sa participation à l'élection de Miss Rhône-Alpes 2023 à la Roche sur Foron.

Compte-tenu des liens de parenté entre Emmy VOLLAT et Mme Denise VOLLAT et conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Mme Denise VOLLAT se retire de la réunion du Conseil Municipal et ne prendra pas part au débat pour cette demande d'aide.

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, le Conseil Municipal donne son accord de principe afin d'octroyer une aide financière de 200 €.

Vote :

- POUR : 5
- CONTRE : 3
- ABSTENTION : 3
- Ne prend pas part au vote : 2

Monsieur le Maire indique qu'une délibération sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6-2 Création d'une commission embellissement

Une commission embellissement est créée, celle-ci a pour but de réaliser des décorations pour les fêtes de fin d'année.

Les membres du Conseil Municipal intéressés pour intégrer cette commission sont les suivants : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Thierry LADREYT, Corinne SABONNADIÈRE.

Il est précisé que des personnes extérieures au Conseil Municipal pourront intégrer cette commission.

Une première réunion aura lieu le mercredi 13 septembre 2023.

6-3 Point sur les travaux

L'adjoint aux travaux, Thierry LADREYT, dresse l'état des différents travaux en cours sur la commune :

- Suite au sinistre survenu dans le bâtiment de la mairie, les travaux pour la reprise des sols ont été réalisés.

- Chantier des vestiaires au stade Jean CHRISTIN : Des finitions seront réalisées prochainement. Une attention particulière devra être portée sur la reprise des sols par l'entreprise ayant réalisé les travaux.
- Les travaux pour le traçage des ralentisseurs mis en place rue de la Vallée Bleue ont été réalisés.
- Eau – Assainissement : Des travaux de reprise sont programmés dans la rue de l'Industrie. Des reprises seront également à prévoir dans la rue du Dauphiné.

6-4 Demandes de devis

Des devis ont été demandés :

- Eclairage du Stade Jean Christin : Changement des ampoules. Une aide financière peut être obtenue dans le cadre de ces travaux.
- Stade Jean Christin : Béton désactivé devant le local de la buvette.

6-5 Soirée cinéma de plein air

La soirée cinéma de plein air du samedi 19 août 2023 a remporté un grand succès. Cette manifestation sera à nouveau programmée au cours de l'année 2024.

6-6 Situation sanitaire environnementale à proximité du Stade du Charmieux

Suite à la rencontre avec le dirigeant de l'entreprise exploitant l'IPCE (Installation Classée Pour l'Environnement) et la dirigeante de la holding dont cette entreprise dépend, le parking sera remis en état.

6-6 Jardin partagé

A la demande d'installation d'une alimentation électrique dans le jardin partagé, il est indiqué que ceci n'est pas envisageable. La possibilité de mise en place d'un câble aérien existe.

6-7 Forum intercommunal des associations

Il est rappelé que le forum intercommunal des associations aura lieu le vendredi 08 septembre 2023 au Stade Jean Christin. Trente-cinq associations sont déjà inscrites.

6-8 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2023 à 21 h50.

Serrières-de-Briord, le 1^{er} septembre 2023

Daniel BÉGUET
Président



Sandrine MARILLET
Secrétaire

